

PROCES VERBAL DU CONSEIL du 27 mai 2025

Le vingt-sept mai 2025, à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur RAIMBAULT Michel, Maire.

Etaient présents : M RAIMBAULT Michel - Mme MAILLERIE Chantal - M CHANCEREL Philippe - M HOUTIN Jérôme - M THOMAS Philippe - M RABINE Antoine- M GAUTIER Philippe - M FERRE Pascal- M CHATELLIER Marcel - Mme CULLIN Geneviève - M MEZIERES Hervé.

Excusés : Mme GAUME Adeline - Mme DANIAU Bernadette qui donne procuration à M CHANCEREL Philippe - M CHATELLIER Marcel- Mme TEXIER-HERVE Angélique

Formant la majorité des membres en exercice.

En application de l'article 2121-5 du code général des collectivités locales, **Mme MAILLERIE Chantal a été nommée** secrétaire.

.....

DEL-2025-05-01 : REMPLACEMENT MARIE CALDAMONE

Dans le cadre d'un congé d'adoption sollicité par Mme CALDAMONE, M.LE MAIRE a pris l'arrêté suivant :

Arrêté de placement en congé d'adoption de Madame CALDAMONE Marie - STAGIAIRE REDACTEUR
--

Le Maire,

Vu le code du travail, notamment l'article L1225-37,

Vu le Code général de la fonction publique et notamment les articles L631-1 à L631-2 et L631-8,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, notamment l'article 9-1,

Vu le décret n°92-1194 du 4 novembre 1992 fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de la fonction publique territoriale, notamment l'article 7,

Vu le décret n°2021-846 du 29 juin 2021 relatif aux congés de maternité et liés aux charges parentales dans la fonction publique territoriale,

Vu la demande de congé d'adoption présentée par Mme CALDAMONE Marie, accompagnée des justificatifs requis¹,

Considérant l'arrivée au foyer de l'enfant adopté le 20/05/2025.,

ARRÊTE

ARTICLE 1 Mme CALDAMONE Marie **bénéficie d'un congé d'adoption à compter du 26 mai 2025², pour une durée de 18 semaines**

ARTICLE 2 Pendant ce congé, Mme CALDAMONE Marie. perçoit l'intégralité de son traitement indiciaire et de son régime indemnitaire ainsi que, le cas échéant, de l'indemnité de résidence et du supplément familial de traitement,

ARTICLE 3 Ampliation du présent arrêté sera transmise à M. le Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Mayenne, M. le Comptable de la collectivité et à l'intéressé(e).

Pour pallier à l'absence de Mme CALDAMONE Marie, Monsieur le Maire et ses adjoints ont pris la décision d'adhérer au Groupement d'Employeur, PEGASE EMPLOIS PARTAGES SOLIDAIRES- PEPS 53, pour le recrutement d'une secrétaire de mairie. L'adhésion pour l'année 2025 est de 75€ TTC.

Après étude de nombreuses candidatures, la candidature de Mme MOREAU Nadia a été retenue. Elle occupe le poste de secrétaire de mairie en CDD pour remplacer Mme CALDAMONE du 26/05/2025 au 25/09/2025. Les horaires de travaux sont les suivantes : lundi, mercredi et vendredi de 14h à 18h et le samedi de 9h à 12h.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

-APPROUVE l'adhésion au Groupement d'Employeur, PEGASE EMPLOIS PARTAGES SOLIDAIRES-PEPS 53 et le remplacement de Mme CALDAMONE par Mme MOREAU du 26/05/2025 au 25/09/2025.

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DEL-2025-04-02 : CONSULTATION ET SOLLICITATION DE SUBVENTION POUR L'EGLISE

Suite à l'attribution du marché de restauration de l'Eglise Notre Dame de l'Assomption, validée lors de la réunion de conseil municipal du 10 avril 2025, M.LE MAIRE a, dans le temps imparti, invité les entreprises retenues à signer les marchés concernant la tranche ferme.

A l'issu du retour des documents signés, le cabinet ILEX organisera la programmation des travaux prévus Automne 2025.

Concernant le lot infructueux « Plâtrerie » et compte tenu du montant estimé du marché de la tranche ferme, une consultation en direct auprès de trois entreprises est envisageable.

D'autre part, entre la signature du marché et avant le début des travaux, des aides aux subventions peuvent être sollicitées auprès d'organismes tel que la Fondation du Patrimoine, Aide Spécifique de la Région, Sauvegarde de l'Art Français, Mécénat, etc...

- Financement : Conformément au budget Primitif, un emprunt est à envisager. Contacté le CRCA, il doit nous faire une proposition avec un délai de 15 jours pour l'accepter.
- La décision sera prise lors de la réunion du conseil du jeudi 19 juin prochain.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

-APPROUVE la programmation des travaux prévus Automne 2025 et la sollicitation d'aides aux subventions.

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DEL-2025-04-03 : REMPLACEMENT DE FRANCOISE HOUTIN

Monsieur le Maire ainsi que ces adjoints ont retenus deux candidatures pour le poste de Mme HOUTIN, pour son départ à la retraite. Une journée à la cantine sera organisée avec la première candidate retenue et Françoise.

Par ailleurs, une candidature pour le service du midi nous semble intéressante, en cas de recours à une cuisine centrale.

Monsieur le Maire et ces adjoints ont émis une demande pour travailler avec une cantine centrale, seul CRAON a répondu. COSSE n'a pas la capacité de confectionner plus de repas. BALLOTS n'a pas répondu à ce jour.

Des tensions entre Sylvie et quelques enfants ont été signalé et confirmé par un courrier recommandé d'une famille, le 6 mai dernier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** de convoquer Mme GOHIER Sylvie, pour éclaircir la situation.
- **DECIDE** de se rapprocher du CIAS, pour la gestion de la garderie.

INFORMATIONS DIVERSES

1-Questions diverses :

Règlement Mise à disposition Salle des Fêtes.

Conférence : Patrice Vincelet. Le Conseil est d'accord sur le principe d'une conférence et décide de se rapprocher des Pays de Craon- Relais Santé. Le 19 juin, Décision sur l'organisation en fonction des réponses des organismes.

Argent de poche : 3 jeunes se sont inscrits pour cette opération qui aura lieu, la première quinzaine de juillet.

Projet MAM : 2 personnes nous ont présenté le projet d'ouverture d'une MAM à Livré la Touche dans le local situé Rue de Bretagne. Demande de réflexion concernant le soutien du projet par le conseil municipal.

Le Livréen : 4 candidats sont susceptibles de faire la reprise du Livréen.

Remise des dictionnaires, le 30 juin : 8 élèves concernés et réflexion sur une récompense pour les élèves de CM2 engagés dans le passeport du civisme.

Organisation d'un événement concernant le départ à la retraite de Françoise.

2-Dates à retenir :

-Prochain conseil : Jeudi 19 Juin à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45mn